

La Compagnie du TransGuinéen (CTG)
Niveau 2-3
Société Immobilière Suire, Camayenne - Dixinn
Conakry, Guinée

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
Proposition conjointe pour les services de courtage et de couverture d'assurance pour la CTG
E0026

Date : 24 novembre 2025

Destinataires : Courtiers et compagnies d'assurance intéressés

Objet : Invitation des fournisseurs locaux à soumettre une manifestation d'intérêt **conjointe** pour les services de courtage et de couverture d'assurance pour la CTG

La Compagnie du TransGuinéen S.A. (CTG) invite les courtiers en assurance et compagnies d'assurance qualifiés et expérimentés à soumettre **une manifestation d'intérêt conjointe** pour la conception, la mise en place et la fourniture d'une couverture d'assurance complètes et adaptées à ses besoins. Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à identifier des partenaires disposant des compétences techniques, de l'expérience opérationnelle, ainsi que des ressources nécessaires pour fournir les services requis conformément aux meilleures pratiques internationales en assurance ainsi qu'aux réglementations nationales en vigueur en Guinée.

1. Aperçu de la CTG

La CTG est une coentreprise entre le gouvernement de la République de Guinée, SimFer Infracore LTD (SimFer) et le Winning Consortium Simandou Infrastructure PTE. LTD (WCS).

Elle est chargée d'exploiter, à l'issue de leur construction, deux infrastructures stratégiques du projet Simandou : le chemin de fer de la TransGuinéen et le port de Morebaya.

La CTG a pour vocation de faciliter le développement, l'exploitation et la maintenance des infrastructures, notamment ferroviaire, portuaire et maritime nécessaire à l'exportation du minerai de fer des mines de SimFer et de WCS.

La coentreprise ambitionne de favoriser la prospérité des communautés locales tout au long de la chaîne de valeur en créant une société de services guinéenne de classe mondiale basée sur les éléments suivants:

- Une société détenue et exploitée par des Guinéens fournissant des services durables ;
- Un opérateur logistique de référence répondant aux normes internationales ;
- Une organisation transparente qui inspire la confiance et la collaboration des communautés ;
- Une contribution au développement économique de la Guinée à travers la création d'emplois locaux et le soutien aux entreprises locales.

2. Contrat et portée des services

L'objectif principal du service faisant l'objet du présent appel à manifestation d'intérêt est d'une part, d'offrir des services de conseil spécialisés en évaluation et gestion des risques, structuration des polices de même qu'en gestion des sinistres et d'autre part, de fournir une couverture d'assurance complète et compétitive i) contre les dommages immobiliers, ii) contre les pertes d'exploitation et iii) responsabilité civile pour

l'ensemble des infrastructures ferroviaires et portuaires de la CTG et des opérations associées.

Dans ce contexte, les objectifs spécifiques de service incluent notamment, sans s'y limiter, les éléments suivants :

1. Courtier en assurance

Le courtier sélectionné sera chargé des missions suivantes :

- **Analyse et conseil en gestion des risques** : analyse complète des risques liés aux actifs de la CTG (opérations, environnement, cybersécurité, risques politiques, catastrophes naturelles etc.) et recommandations sur la réduction des risques et la prévention des pertes.
- **Conception du programme d'assurance** : élaboration d'un programme d'assurance conforme aux standards internationaux, définition des structures de polices (limites, franchises etc.) et réalisation d'un benchmarking avec les projets d'infrastructures majeures comparables.
- **Placement et négociation** : négociation des conditions et tarifs au nom de la CTG, structuration des programmes d'assurance en fonction du marché local et international afin d'assurer un placement des risques et une tarification optimale. Le courtier doit s'assurer que tous les placements majeurs nécessitant une capacité de réassurance significative sont soutenus par des réassureurs internationaux détenant une notation minimale A- de l'agence AM Best (ou une agence équivalente).
- **Gestions des sinistres** : assistance à la notification, suivi et négociations des sinistres, optimisation des coûts tout en garantissant une protection adéquate contre les risques.
- **Support opérationnel continu** : offrir des services de conseil continu pour les renouvellements, ajustements de polices et la révision des assurances contractuelles et évolution des actifs de la CTG.

2. Compagnie d'assurance

La compagnie d'assurance sélectionnée sera responsable des éléments suivants :

- **Souscription et fourniture de couverture** : souscription des polices d'assurance (dommages matériels, responsabilité civile générale, risques politiques, risques de criminalité commerciale, cybersécurité etc.).
- **Réassurance et capacité de marche** : mise en place de la réassurance appropriée, garantir la capacité financière nécessaire pour honorer les obligations en cas de sinistre. La Compagnie d'assurance doit obtenir un soutien international robuste en réassurance pour couvrir l'ampleur des risques du projet Simandou. L'assureur doit démontrer que ses partenaires de réassurance respectent la notation A- de l'agence AM Best (ou une agence équivalente).
- **Emission de polices** : émission des polices, avenants et certificats d'assurance en coordination avec le courtier.
- **Gestion des sinistres** : assurer une exécution rationalisée, transparente et efficace des réclamations, mettre à disposition des ressources de gestion des risques et des programmes de prévention des pertes.
- **Conformité réglementaire** : maintien continu de la conformité aux obligations légales, fiscales et prudentielles applicables en Guinée.

3. Exigences pour les fournisseurs intéressés

Les soumissionnaires doivent remplir les critères suivants :

- La compagnie d'assurance sélectionnée (Assureur) ou son principal partenaire de réassurance (Réassureur) soutenant la couverture doit avoir obtenu une notation financière minimale de A- auprès de l'agence AM Best (ou d'une agence équivalente). Les soumissionnaires doivent identifier clairement l'entité (Assureur direct ou Réassureur) qui satisfait à cette exigence de notation. Pour le Courtier, cette exigence de notation financière n'est pas applicable. Le Courtier doit plutôt démontrer une capacité professionnelle robuste et un réseau international.
- Performances antérieures prouvées avec des projets similaires d'infrastructures à grande échelle ou liés aux mines.
- Une accréditation professionnelle et un agreement réglementaire valides.
- Une stabilité financière et une capacité avérée de placement réassurance attestée.
- Engagement avéré en faveur des emplois locaux et du renforcement des capacités.
- Des références pertinentes et vérifiables.

4. Critères d'admissibilité et documents requis

Nous exigeons une proposition conjointe du courtier et de la compagnie d'assurance afin d'assurer une approche intégrée et cohérente. La proposition conjointe doit comprendre :

4.1 Documents spécifiques au courtier

Conformité et certifications : licences valides, agréments et preuve de conformité réglementaire.

Profil de l'entreprise : un profil conjoint détaillé de l'entreprise comprenant la structure des propriétaires, le personnel clé et leurs coordonnées, historique et années d'expérience sur des projets similaires.

Références pertinentes : preuve d'expérience pertinente sur des projets similaires, y compris la liste de clients précédents ou actuels, durée et étendue du service fourni, coordonnées pour les références clients.

Méthodologie de conception du programme d'assurance, y compris le calendrier proposé et l'allocation des ressources.

Processus de gestion des sinistres.

Documents légaux et financiers :

- Copie du Registre du Commerce et du Crédit Immobilier (RCCM) ou documents équivalents.
- Copie du numéro d'identification fiscale (NIF), y compris les autorisations fiscales et de sécurité sociale à jour ou des documents équivalents de conformité fiscale.
- États financiers audités des trois (03) derniers exercices (2022, 2023 et 2024)

Contenu local et renforcement des capacités : stratégie d'emploi local, formation et transfert de compétences.

4.2 Documents spécifiques à l'assureur

Conformité et certifications : licences valides, agréments et preuve de conformité réglementaire.

Profil de l'entreprise : un profil conjoint détaillé de l'entreprise comprenant la structure des propriétaires, le personnel clé et leurs coordonnées, historique et années d'expérience sur des projets similaires.

Références pertinentes : preuve d'expérience pertinente sur des projets similaires, y compris la liste de clients précédents ou actuels, durée et étendue du service fourni, coordonnées pour les références clients.

Notation financière et capacité de souscription.

Programmes de réassurance : fournir la liste des produits, limites et niveaux de couverture. Une structure détaillée de placement en réassurance démontrant un solide soutien international pour l'ensemble de l'exposition aux risques, y compris la confirmation que le placement local est soutenu par la réassurance internationale dans toute la mesure légale.

Approche de gestion des polices et des sinistres : stratégie de gestion des sinistres, outils, renouvellements et support client. Doit détailler comment l'exécution des sinistres s'aligne sur les structures de responsabilité contractuelle et l'exigence que les produits d'assurance soient dirigés vers la réparation et la remise en état.

Documents légaux et financiers

- Copie du Registre du Commerce et du Crédit Immobilier (RCCM) ou documents équivalents.
- Copie du numéro d'identification fiscale (NIF), y compris les autorisations fiscales et de sécurité sociale à jour ou des documents équivalents de conformité fiscale.
- États financiers audités des trois (03) derniers exercices (2022, 2023 et 2024)

Contenu local et renforcement des capacités : stratégie d'emploi local, formation et transfert de compétences.

4.3 Documents conjoints (courtier + assureur)

Modèle de collaboration entre le courtier et la compagnie d'assurance.

La matrice des rôles et responsabilités.

Le protocole de communication.

La proposition de valeur et services additionnels.

5. Modalités de soumission et présélection

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par voie électronique à supplierconnect@ctg.gn au plus tard le **24 décembre 2026 à 17h00 GMT**.

Toutes les soumissions et les courriels de demande doivent avoir "**E0026**" et les mots "**Services de Courtage et de Couverture d'Assurance de la CTG**" dans l'objet.

Toutes les soumissions seront examinées et évaluées en fonction des critères énumérés ci-dessus. Les fournisseurs shortlistés seront invités à participer à un processus d'appel d'offres restreint, avec notification prévue au plus tard le **28 février 2026**.

6. Conflits d'intérêts

Les soumissionnaires doivent déclarer dans leur proposition tout conflit d'intérêts existant ou potentiel qui pourrait survenir en relation avec le projet Simandou entre le fournisseur et la CTG, ou entre la CTG et tout sous-traitant (y compris les consultants) proposé par le fournisseur.

7. Confidentialité et avertissements

Toutes les informations transmises dans le cadre de cet appel seront traitées de manière confidentielle et ne seront utilisées que dans le but d'évaluer l'éligibilité des fournisseurs.

Cet appel à manifestation d'intérêt n'est pas un document d'appel d'offres. Sa publication ne représente aucun engagement de la part de la CTG à procéder à un appel d'offres ou à attribuer un quelconque marché. La CTG se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute manifestation d'intérêt ou d'annuler le processus à tout moment sans encourir aucune responsabilité.

Nous sommes impatients de recevoir votre manifestation d'intérêt et d'explorer les possibilités de collaboration.

Cordialement,

Le gérant,

APPROVISIONNEMENT LOCAL**La Compagnie du TransGuinéen (CTG)**

Société Immobilière Suire
Étages 2-3, Camayenne-Dixinn
Conakry – Guinée
Courriel : supplierconnect@ctg.gn